



Dépêche 53/02

17 avril 2002

Solidarité avec les syndicats italiens

Communiqué CFDT-CGT-CGT-FO-CFTC-Unsa

Les organisations syndicales françaises membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), expriment leur solidarité avec leurs camarades italiens de la CGIL, CISL et UIL dans leur action pour le droit des travailleurs.

Ils soutiennent et s'associent à leur protestation contre les tentatives du gouvernement de modifier de façon unilatérale la législation en vigueur sur la protection des travailleurs contre les licenciements individuels. Ce faisant, le gouvernement italien remet en cause la pratique de concertation sociale existante en Italie. En ce sens, ce qui se passe en Italie a des répercussions dans l'ensemble de l'Europe.

L'action du gouvernement italien s'inscrit dans une politique partagée par d'autres gouvernements européens visant à flexibiliser le marché du travail, comme cela a pu être observé avant le conseil européen de Barcelone.

Depuis plusieurs mois, la Confédération européenne des syndicats et les syndicats européens manifestent lors des Sommets européens (Porto, Nice, Bruxelles, Barcelone) leur volonté de développer l'emploi et leur vigilance pour inscrire les droits sociaux fondamentaux au niveau européen.

C'est pourquoi, les organisations françaises membres de la CES soutiennent les 3 organisations syndicales italiennes dans leur démarche, matérialisée par l'appel à la grève générale du 16 avril en Italie.

Le 15 avril 2002